

Le Bilan de compétences

Un accompagnement individuel à l'utilisation du **Carnet de bord professionnel**



QU'EST-CE QUE LE BILAN DE COMPÉTENCES ?

Vous pouvez utiliser le carnet de bord professionnel seul.e de façon autonome (dans sa [version imprimée](#) ou [en ligne](#)), ou bien faire le choix d'être **accompagné.e dans votre réflexion** et votre utilisation du carnet de bord.

Le Bilan de compétences vous permet donc, à l'aide d'un **conseiller professionnel**, de découvrir plus en profondeur les [différentes fiches et formulaires](#) de votre carnet de bord professionnel. Selon vos souhaits, le conseiller peut aborder l'ensemble de l'outil ou se focaliser seulement sur certaines fiches.

Un tel accompagnement vous aidera donc à répondre aux questions que vous pouvez vous poser par rapport à votre **parcours professionnel** :

- Vais-je reprendre une formation ou des études ?
- Comment faire évoluer ma carrière ?
- Quels sont les points forts de mes compétences et que puis-je améliorer ?
- Comment trouver un meilleur équilibre entre ma vie professionnelle et ma vie privée ?
- Comment mieux formuler mes objectifs professionnels ?

POURQUOI FAIRE APPEL AU BILAN DE COMPÉTENCES ?

Il est intéressant de prendre un temps de réflexion autour de votre carnet de bord professionnel pour :

- Faire le point sur votre **parcours**, votre **situation**, vos **aspirations**
- Identifier vos **motivations**, vos **centres d'intérêts**
- Identifier vos **compétences**, **aptitudes** et **connaissances**
- Clarifier vos **objectifs** et **priorités**
- Construire un **plan d'actions** adapté à vos **objectifs** professionnels

Le Bilan de compétences peut, par exemple, vous amener à :

- Prendre en charge de nouvelles tâches à l'intérieur d'une même fonction
- Aménager votre poste ou votre temps de travail
- Une nouvelle fonction auprès du même employeur
- Un autre emploi auprès d'un autre employeur
- Des activités professionnelles complémentaires
- ...

Je me sentais inconfortable, pas à ma juste place et je mettais beaucoup d'énergie à essayer d'occuper au mieux ma fonction de coordination. Au bout d'un certain temps, je me suis épuisée... Ne sachant pas dans quelle direction me diriger, j'ai décidé d'entamer un bilan de compétence.
 Amina, coordinatrice, 35 ans

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'ONE

COMMENT SE DÉROULE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Un conseiller vous accompagne individuellement dans votre réflexion, dans un **lieu neutre** où la **confidentialité** des informations est préservée.

Cela m'a apporté un second souffle et la conviction que j'étais à ma place dans ce travail.
Adeline, assistante sociale, 34 ans

Le Bilan de compétences a une **durée totale de 12h à 18h**. Les séances, qui durent entre 1h et 2h, sont planifiées sur 2 à 3 mois.

Les résultats sont **confidentiels** et ne sont donc pas communiqués à votre employeur.

QUAND RÉALISER VOTRE BILAN DE COMPÉTENCES ?

Vous êtes en possession de votre carnet de bord professionnel et vous vous sentez prêt-e à rentrer dans cette démarche d'accompagnement individuel ?

Alors vous pouvez introduire votre demande **dès aujourd'hui** et au plus tard pour le 15 octobre 2018 inclus.

Vous pouvez choisir de réaliser votre Bilan de compétences aussi bien **pendant vos heures de travail** (avec accord de votre employeur), qu'**en dehors de votre temps de travail**.

QUELS SONT LES OPÉRATEURS DISPONIBLES ?

	CESA	CPSE	EIC Andenne	EPS Vie Féminine Mons	IEPSCF Blegny	Laboratoire d'Ergologie
Localisations	Charleroi, Bruxelles	Liège	Andenne, Ciney, Dinant	Ath, Mons, Mouscron, Soignies, Thuin	Blegny, Dison	Bruxelles

Pour obtenir les coordonnées de contact de ces opérateurs, consultez la fiche descriptive des opérateurs (à télécharger sur notre site web).

QUI PEUT INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

Pour être admis-e dans les conditions du Bilan de compétences, vous devez absolument :

- être **salarié-e** d'un milieu d'accueil d'enfant reconnu par l'ONE, aussi bien du secteur privé que du secteur public.
- être employé-e **au moins à mi-temps**
- avoir **minimum 1 an d'ancienneté** chez votre employeur actuel
- avoir **minimum 3 années d'expérience professionnelle** dans le secteur de l'accueil d'enfants
- vous **engager formellement**, une fois admis-e, à participer à l'ensemble des phases de votre bilan, ainsi qu'à son évaluation.
- avoir une maîtrise orale suffisante du français

Le bilan m'a permis de prendre conscience que le manque de diplôme n'était pas synonyme de manque d'intelligence ou de compétences.
Elise, animatrice, 35

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'ONE

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

Veuillez télécharger et compléter le formulaire de demande puis l'envoyer à la cellule Bilan de compétences **au plus tard pour le 15 octobre 2018** inclus par mail ou par courrier postal.

Précisions :

- Le Bilan de compétences est **entièrement gratuit** pour vous et votre employeur. Les demandes seront traitées dans la limite du budget disponible.
- Si l'accompagnement se déroule durant le temps de travail, l'employeur doit compléter la partie du formulaire qui lui est réservée. Si l'accompagnement se déroule hors temps de travail, vous ne devez rien faire compléter par votre employeur.
- La Cellule Bilan de compétences examine la demande de **manière confidentielle**.

CONTACT

Adresse : APEF asbl - Cellule Bilan de compétences
 Square Saintelette 13/15 à 1000 Bruxelles

Mail : bilan@apef-febi.org

Site web : www.bilandecompetences.be

Téléphone :

- Hélène Dohet - 02 227 62 05 (secrétariat)
- François Willemot - 02 229 20 34 (responsable)

Le bilan de compétences m'a permis de préparer ma « sortie professionnelle », de mieux me connaître et de terminer ma carrière sereinement.
 Edwige, éducatrice, 62



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'ONE